

COMITE SCIENTIFIQUE FRANCAIS DE LA DESERTIFICATION

OBJET ET MISSIONS DU COMITE

Le Comité Scientifique Français de la Désertification a été créé en septembre 1997 à l'initiative des Départements ministériels français en charge du dossier de la désertification.

Consciente du fait que, d'une part la recherche et la technologie constituent des apports indispensables pour la réussite des projets de lutte contre la désertification, d'autre part les différents bailleurs de fonds ne peuvent être mobilisés sur des programmes de lutte qu'à condition de disposer d'une information fiable, scientifiquement établie et transparente, qui soit largement diffusée, la France a souhaité favoriser la mobilisation de l'expertise scientifique compétente en matière de désertification.

La création d'un Comité scientifique français de la désertification correspond à la fois à une préoccupation scientifique : mobiliser la communauté scientifique autour de programmes de recherches pour produire des connaissances et fournir un guide aux décisions et aux actions de lutte, et à une préoccupation politique : renforcer le positionnement de cette communauté dans le contexte international.

Les tâches de ce comité peuvent être centrées autour de trois composantes : être une force d'analyse et d'évaluation, une force de prospective et de suivi, une force de proposition et d'information.

- ***Une force d'analyse et d'évaluation***

Pour :

- Réaliser le bilan des compétences, des équipes, de leurs programmes et des acquis thématiques, le bilan des coopérations et des réseaux existants.
- Préciser le concept de désertification en terme de contenu scientifique et opérationnel. Analyser les enjeux régionaux et leur impact socio-économique.
- Organiser le débat sur les connaissances, les lacunes et les nouveaux questionnements scientifiques.

- ***Une force de prospective et de suivi***

Pour :

- Définir des priorités scientifiques et le contenu d'un programme de recherche sur la désertification, proposer les moyens nécessaires et les montages institutionnels pour la mise en oeuvre efficace d'un tel programme.

- Conseiller les tutelles sur la programmation des recherches dans ce domaine. Mobiliser des ressources et des partenariats permettant aux scientifiques des pays affectés de participer à ces programmes.
- Maintenir des relations avec les représentants français au CST de la Convention et en suivre les activités. Contribuer à l'élaboration des réponses de la France sur les aspects scientifiques de la Convention.
- Constituer un groupe de travail pour contribuer à la conception et à la mise en oeuvre d'un programme international.

- ***Une force de proposition et d'information***

Pour :

- Fournir aux décideurs politiques une information scientifique valide sur la désertification, expliciter les orientations des programmes internationaux et conseiller les propositions d'action.
- Promouvoir des technologies adaptées à la lutte contre la désertification.
- Proposer, sur des bases scientifiques et en réponse aux besoins des populations, des projets de prévention et d'action de lutte contre la désertification.
- Participer, avec les développeurs, les ONG et les acteurs économiques et sociaux, à la réalisation de ces projets.
- Prendre les contacts internationaux nécessaires et positionner la communauté scientifique et l'expertise française dans le débat international.
- Diffuser l'information vers le public et les acteurs du développement.

L'action du Comité se situe dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification. Il peut, à la demande, être consulté par des instances nationales ou internationales sur des sujets liés à la lutte contre la désertification. Le Comité agit comme un organe indépendant dont les avis, sauf en cas de mandat explicite, n'ont pas pouvoir décisionnel. Les décisions relèvent de l'autorité des responsables des établissements publics ou des ministères. Toutefois, le président du Comité sera étroitement associé aux prises de décision. Les membres du comité, nommés *intuitu personae*, doivent se sentir intellectuellement indépendants des institutions auxquelles ils sont attachés.

COMPOSITION

Le Comité Scientifique Français est composé de 19 membres. Ceux-ci sont des scientifiques choisis *intuitu personae* en fonction de leur compétence. La composition du Comité s'efforce d'être représentative des différents champs disciplinaires et des principaux organismes et universités concernés. Le Comité se donne la possibilité d'inviter lors des séances de travail les personnalités extérieures utiles à ses débats. La liste des membres a été

arrêtée par le Ministère de L'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, après proposition du Président.

Liste des Membres :

<i>Président</i>	CORNET	Antoine	ORSTOM	
<i>Secrétaire scientifique</i>	POPOFF	Michel	Univ. de Nice	
	BOURBOUZE	Alain	IAM	Pastoralisme
	BOURGEOU	André	EHESS/CNRS	
			Anthropologie	
	GOUTORBE	Jean-Paul	METEO-CNRM	Climatologie
	JOUBE	Philippe	CNEARC	Agro-
Economie				
	LE FLOCH	Edouard	CEFE/CNRS	Ecologie
	LESOURD	Michel	Univ. Rouen/LEDRA	Géographie
	MAINGUET	Monique	Univ. Reims	Géographie
	MARTY	André	IRAM	Sociologie
	MENAUT	Jean-Claude	ENS/CNRS	Ecologie
	PODAIRE	Alain	SCOT-CONSEIL	Téledétection
	REYNIERS	François	CIRAD	Agronomie
	RIEDACKER	Arthur	INRA	Agroforesterie
	ROGNON	Pierre	Univ. Paris VI	Géomorphologie
	SARR	Aboubakry	Univ. Paris VI	Génétique
	SEZNEZ	Alain	CFD	Développement
	TONNEAU	Jean-Philippe	CIRAD	Agro-Economie
	VALENTIN	Christian	ORSTOM	Podologie

FINANCEMENT

Le financement du Comité Scientifique Français de la Désertification est assuré par le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie. Il a reçu également en 1998 une subvention du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

ACTIVITES DU COMITE EN 1997-1998

Le Comité a tenu une réunion de travail en 1997 et trois en 1998. Parmi les résultats obtenus ou en cours de nos travaux nous citerons :

- Le comité a réalisé une enquête auprès des équipes scientifiques française pour connaître les compétences existantes et les travaux en cours dans le domaine de la désertification et de la lutte. 94 questionnaires ont été adressés et une cinquantaine de réponses ont été obtenues.
- La préparation des dossiers d'experts a été réalisée pour validation par le ministère de la recherche et envoi au Secrétariat de la Convention pour alimenter le *Roster International*. Trente deux experts français de diverses disciplines ont été retenus.

- Un réseau sur courrier électronique a été constitué, regroupant l'ensemble des membres du Comité afin de favoriser le travail commun *csfd@orstom.fr*
- Un forum sur la désertification a également été créé sur courrier électronique, pour favoriser la diffusion des travaux du Comité et des informations concernant la lutte contre la désertification. Ce forum *desertification@orstom.fr* regroupe actuellement une cinquantaine d'adhérents français et africains.
- Le Comité a élaboré dans le cadre des projets du Fonds d'Aide et de Coopération un projet de développement de partenariats pour des programmes de Recherche-Développement dans le cadre de la lutte contre la désertification en Afrique. Un financement de Cinq millions de Francs sur trois ans a été engagé. Le Comité Scientifique Français de la Désertification joue le rôle de maître d'ouvrage délégué et d'opérateur scientifique pour la réalisation de l'appel d'offres, la sélection et la mise en oeuvre des projets.

Cet appel d'offres a pour objectif de mettre en oeuvre des projets visant à approfondir les connaissances et les réflexions sur les aspects de la prévention et de la lutte contre la désertification dans les pays affectés et d'améliorer les actions préventives et curatives. Le projet concerne les pays africains affectés par la désertification et signataires de la Convention.

Ces programmes sont destinés à prendre en compte les besoins en termes de connaissances scientifiques ou de technologies des acteurs de terrain, tout en privilégiant des approches thématiques suffisamment intégratives et reproductibles. Ils doivent contribuer à la capitalisation, à la diffusion de résultats de recherche et à leur utilisation dans les projets.

L'appel d'offres se déroulera en deux phases :

Une phase d'appel à propositions, pour laquelle il est demandé aux équipes de présenter une courte déclaration d'intention (< à 5 pages) précisant le cadre géographique et la thématique de recherche envisagée, sa place par rapport aux priorités nationales ou régionales, ainsi que les équipes disponibles, leurs acquis dans le domaine et le montage envisagé.

Une phase d'appel à projets structurés, qui sera adressé aux équipes ayant été présélectionnées. A partir de ces documents la sélection définitive **d'un nombre limité** de projets sera effectuée.

L'appel à proposition a été diffusé en août 1998. Les réponses sont attendues pour fin octobre. Les projets retenus pourraient être financés à partir d'avril 1999.

- Le Comité a proposé l'organisation annuelle d'un séminaire de formation, de type post-universitaire sur un thème d'intérêt général concernant la désertification. Les participants à ce séminaire de formation pourraient être des étudiants de 3^{ème} cycle, des enseignants, des jeunes chercheurs et des responsables d'opérations de développement originaires de la sous région (Sahel, Afrique de l'ouest). Ce séminaire pourrait se dérouler successivement dans différents pays et institutions.

Antoine CORNET
20 octobre 1998